

## Motion d'orientation 2015-2017

**« Etre Homme c'est précisément être responsable.  
C'est sentir, en posant sa pierre,  
que l'on contribue à bâtir le monde »**

*Antoine de SAINT-EXUPÉRY*

**Vote : 92 votants**

**Adopté à l'unanimité avec deux modifications issues des débats**

*L'Assemblée Générale a lieu tous les deux ans. Tous les adhérents sont conviés à ce moment clé de la vie syndicale.*

*La motion donne les orientations, les perspectives et les axes de travail pour les deux années à venir.*

### Ce qui nous fédère :

**Nos Choix éthiques**, ces valeurs professionnelles qui fondent la F.O.F et qui nous rassemblent : le langage étant l'objet de notre métier mais aussi son outil de travail, la F.O.F, en tant que syndicat professionnel a donc à argumenter et défendre une conception du soin (le métier) et du langage (objet et outil).

Malgré les vicissitudes, les aléas de la vie de la F.O.F, ces valeurs restent avec le temps et sont à défendre particulièrement aujourd'hui.

Le nombre croissant d'adhérents est le reflet de leur attente, de leur espoir dans la F.O.F.

### Nos valeurs :

Les orthophonistes adhérant à la F.O.F font vivre des pratiques diverses du métier, avec une approche toujours singulière : c'est dans la rencontre avec chaque patient que peut s'élaborer un chemin forcément unique.

La considération du patient comme sujet, qui ne saurait être fractionné en modules (langage, mémoire, concentration), ainsi qu'une conception du langage comme constitutif de l'être humain et non comme un simple instrument à « maîtriser », fondent une approche de la réalité clinique laissant le

thérapeute libre d'inventer une voie prenant en compte les apports de différentes disciplines.

A l'heure où des mots comme « relation », « globalité », « communication » ou même « soin » sont tellement galvaudés qu'ils finissent par ne plus avoir de sens, il est nécessaire de les préciser pour pouvoir nous les réapproprier.

La gageure étant de **ne pas figer nos positions**, mais de **les laisser en constante évolution pour préserver une ouverture dans laquelle chaque adhérent de la F.O.F puisse se reconnaître**.

Ce positionnement clinique diffère de celui inhérent à l'hégémonie actuelle des neurosciences, aux tests chiffrés et aux normes, à l'étiquetage des patients en fonction de leurs déficits, ou encore à une vision de l'orthophoniste comme expert venant réparer un dysfonctionnement dans une optique de normalisation. Il prend en compte l'individu et son symptôme dans sa globalité, son mal-être et son environnement social et familial.

Il accueille la personne dans ses possibles, qu'ils soient exprimés, non exprimés ou entravés par une pathologie plutôt que d'être « figés » dans une analyse quantitative de ses déficits.

De cette approche découlent des positions professionnelles et syndicales par rapport à nos cadres d'exercice et à leur évolution.

Produire des écrits collectivement, en rassembler d'autres soutenant nos positions afin de les diffuser dans le bulletin, site et publications diverses (livre ERÈS, CRTC, Pasde0deconduite...) est nécessaire et indispensable pour diffuser nos valeurs, nos références, nos expériences...

## Nos positionnements :

La F.O.F est un syndicat c'est-à-dire qu'elle assure la défense d'intérêts communs.

La F.O.F est un syndicat professionnel donc constitué autour d'un métier. Il obéit à des choix éthiques et déontologiques.

Les différents contextes politiques généraux, et de santé en particulier, ont des effets sur nos pratiques professionnelles. Ils nous amènent à prendre position.

La valeur de notre travail ne peut être reconnue qu'en promouvant cette spécificité, ce qui suppose qu'aucune autre profession ne peut s'y substituer. Dans cette prise de position, il ne s'agit pas de défendre une identité, ni d'entrer dans des querelles de territoire vis-à-vis d'autres professionnels médico-sociaux. La spécificité de

chacun ne peut qu'enrichir l'approche pluridisciplinaire indispensable au travail en équipe, en institution. Le choix de nos références théoriques et de nos formations permet de préciser notre place d'orthophoniste et de construire une position de travail clairement définie. Le cadre de travail orthophonique ne peut être ni standardisé, ni transposable.

Dans l'application des termes de la convention, nous tenons – de notre place de soignant – à préserver notre liberté de penser notre pratique et de choisir nos outils thérapeutiques en articulant théorie et clinique.

Les champs du soin orthophonique ont été redéfinis par le travail mené avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La F.O.F, proche de certaines associations cliniques par son positionnement éthique, s'en différencie par son action syndicale.

Notre syndicat doit être un relai entre le praticien, les autorités de tutelle et les responsables de la politique de santé. La représentativité est un moyen de faire entendre notre voix et nous devons y travailler par l'augmentation du nombre d'adhérents qui contribuera à accroître les possibilités de promotion et de défense de notre ligne syndicale.

## La défense des différents modes d'exercice :

**Les postes salariés** sont gravement menacés dans la Fonction Publique Hospitalière comme dans le médico-social. Il est dit : « Tous les actes pourraient être pratiqués en libéral, voire par d'autres professionnels » (transferts de compétences, dans le cadre des fiches " métiers " de la Fonction Publique Hospitalière).

La tarification à l'activité dans les hôpitaux (T2A de la loi HPST-2007), les critères uniquement comptables des évaluations et projets de fonctionnement en cours dans le médico-social réduisent la qualité du soin.

Depuis 50 ans, l'orthophonie a trouvé sa place en milieu hospitalier dans les consultations spécialisées, (ORL, neurologie, MPR, pédo-psychiatrie, gériatrie) et dans le médico-social (ITEP, IME, CMPP, CAMSP, SESSAD et Centre Référent).

Des postes en institutions qui ne trouvent pas preneur sont transformés après un temps variable de recherche. Pourtant de nombreuses orthophonistes seraient intéressées par un travail en équipe, mais la demande de revalorisation du salaire et l'évolution du statut des orthophonistes de la FPH et du médico-social se heurtent à la politique d'austérité et à la refonte de la fonction publique.

La spécificité du travail en institution doit être maintenue. Le caractère aigu et complexe des pathologies rencontrées (autisme, troubles sévères de la personnalité, affections neuro-dégénératives...), rendent nécessaires le travail interdisciplinaire ainsi que le travail en réseau pour répondre à certaines situations en tenant compte de la dynamique familiale. L'approfondissement des connaissances et le développement d'un dispositif thérapeutique approprié à ces pathologies sont essentiels pour un soin de qualité.

Grâce à son cadre, à sa réflexion clinique interdisciplinaire, à l'expérience de l'orthophoniste, la pratique institutionnelle pluridisciplinaire reste indispensable.

C'est pourquoi la F.O.F défend le maintien et le développement des postes dans tous les domaines de consultation. Elle fait reconnaître la spécificité du travail salarié.

Par ailleurs, le système conventionnel impose de plus en plus de contraintes

aux **orthophonistes libéraux**. La multiplication des cotations des actes inscrits à la nomenclature des orthophonistes répond à une volonté de contrôle des instances gestionnaires et non plus à une réalité clinique. Or, l'investissement auprès de tous les patients quelle que soit leur pathologie est le même.

### **La Loi de santé 2015 va aggraver les inégalités d'accès aux soins.**

Nous restons très réservés sur la plupart des articles.

La « privatisation partielle » de l'Assurance Maladie par un transfert de charges et de décisions aux complémentaires (mutuelles et assurances privées) et l'étatisation de sa gestion en désengageant l'Assurance Maladie risque de plonger l'hôpital public dans l'indigence.

Nous notons la disparition des termes « santé publique » et « professionnels de santé » au profit de « santé pour tous » et « acteurs de santé ».

**La F.O.F s'est opposée à ces mesures. Elle continuera à s'engager auprès des autres associations et syndicats pour des alternatives permettant de préserver et de construire une véritable sécurité sociale solidaire garantissant un égal accès aux soins pour tous.**

## Le fonctionnement de la F.O.F :

La F.O.F est une fédération, c'est-à-dire un groupement de syndicats régionaux autonomes et indépendants. Chaque syndicat régional a ses statuts propres qui doivent cependant être en conformité avec ceux de la F.O.F. Les statuts de la fédération constituent un cadre révisable si nécessaire.

### Le Conseil d'Administration Fédéral :

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs issus des régions. Il est partiellement renouvelé tous les deux ans, lors de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration bénéficie – de par leurs expériences passées d'administrateurs et/ou leurs compétences – de l'appui de personnes qualifiées et de membres associés qui présentent régulièrement leurs travaux au Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents.

Les Syndicats Régionaux sont destinataires des compte-rendus de Conseil d'Administration ; ils sont sollicités par celui-ci pour travailler sur certains sujets ou pour donner leur avis dans une phase de préparation de textes.

### Le lien avec les Syndicats Régionaux et les adhérents isolés :

Il y a actuellement 8 Syndicats Régionaux constitués :

- SORAA (RHÔNE-ALPES-AUVERGNE),
- FOF-AL (ALSACE-LORRAINE),
- FOF-BRETAGNE,
- FOF-BFC  
(BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ),
- FOF-PAYS DE LOIRE,
- FOF-NORMANDIE,
- FOF-PARIS-NORD DE FRANCE
- FOF-SUD-EST.

La région CENTRE travaille à une reprise qui devrait être effective prochainement.

Les SR sont le vivier qui nourrit et anime le positionnement fédéral. Il incombe à tous de travailler à une dynamique d'allers-retours entre SR et fédération.

Les statuts de 2013 précisent que les adhérents isolés ont la possibilité de rejoindre un Syndicat Régional constitué. Peu ont saisi cette possibilité, par manque d'information probablement. Aucun ne s'est présenté pour participer au CA. En intégrant un SR, ces adhérents pourront trouver aide et soutien pour constituer un nouveau SR. Le CA de la F.O.F doit veiller et aider à ces créations.



La représentation de chaque Syndicat Régional au sein du Conseil d'Administration Fédéral est primordiale. Il est essentiel que chaque Syndicat Régional délègue des personnes pour le représenter et faire vivre la fédération.

L'application de l'article 6, et plus particulièrement 6.4, devra faire l'objet d'un travail au moment de la mise en œuvre de la réforme des régions administratives en 2016.

### **Les commissions :**

Elles sont actuellement au nombre de 4 :

- exercice libéral
- exercice salarié
- formation initiale et continue
- communication interne et externe (bulletin, site internet, twitter, livre ERÈS ,...)

Elles sont un lieu de réflexion et d'élaboration, d'actualisation des connaissances.

La transmission régulière de leur travail est faite au Conseil d'Administration. Elles sont un lien direct avec les adhérents à travers les permanences téléphoniques, les questions par courriel, la diffusion du bulletin, le site.

### **Le Comité de Réflexion Théorique et Clinique : CRTC**

Créé et voté à l'Assemblée Générale de juin 2011, le CRTC est actuellement composé de trois membres permanents.

Son fonctionnement a permis d'organiser des conférences-débats et de publier des ouvrages. Son but est pour le moment de rassembler des textes écrits pour la circonstance ou plus largement destinés à soutenir la pratique, la réflexion et la formation y compris des étudiants.

Le CRTC peut compter jusqu'à 7 membres et invite les personnes intéressées à le rejoindre à partir de leurs idées de travaux à discuter dans le respect de son texte fondateur.

### **La campagne d'adhésion :**

Avec l'aide d'un communicant et d'une graphiste, elle permet, par une large distribution, de diffuser nos valeurs et nos actions.

### **L'assistance juridique :**

Les adhérents peuvent, par l'intermédiaire des commissions exercice libéral et exercice salarié, solliciter une assistance juridique.

Le Conseil d'Administration Fédéral et les Syndicats Régionaux peuvent avoir recours à cette même assistance juridique par l'intermédiaire du bureau.

## Les chantiers en cours et à venir...

- Continuer à travailler pour augmenter le nombre d'adhérents, et fidéliser les nouveaux afin de viser la représentativité.
- La mise en relation des adhérents isolés avec le Syndicat Régional le plus proche et la possibilité d'en recevoir l'aide afin que des groupes locaux puissent se constituer et envisager la création d'un SR.
- Organiser la représentation de chaque Syndicat Régional par plusieurs de ses membres au Conseil d'Administration Fédéral.
- Le Comité de Recherche Théorique et Clinique.
- La Commission Exercice Salarié qui souhaite être rejointe par des salariés autres que ceux de la Fonction Publique Hospitalière.
- La Commission Exercice Libéral avec ses différents contrats et sa disponibilité pour les adhérents.
- La formation initiale : nous nous devons de rester vigilants à l'heure où certaines écoles ont des difficultés à fonctionner, où le risque d'orthophonie à deux vitesses persiste. La vocation des centres de formation est de former à un même métier pour tous : celui d'orthophoniste clinicien.
- L'écriture du livre pour les éditions ERÈS
- La poursuite de la réflexion sur le partage de documents et d'informations au sein de la Fédération.
- L'approfondissement du travail sur le secret professionnel et la question du partage d'informations avec nos divers interlocuteurs (MDPH, Éducation Nationale, Justice...).
- Prendre part aux débats de société notamment l'évaluation et les recommandations officielles.
- Garder une attention vigilante au développement des réseaux de soins.
- La réforme de la Fonction Publique Hospitalière.
- La vie du site.
- Les Journées d'Étude (2015) en région organisées par le SORAA.
- Les liens avec les écoles d'orthophonie et les étudiants.
- Le Développement Professionnel Continu.
- La vigilance sur la suite donnée par la DGOS à notre rédaction des règles professionnelles.

## Les liens de la F.O.F :

- Le SMG (Syndicat de Médecine Générale) et la revue « Pratiques »
- Les ACC (Ateliers Claude CHASSAGNY)
- L'ITECC (Institut de Transmission et d'Études Claude CHASSAGNY)
- L'Appel des Appels
- Pasde0deconduite
- La FNAREN (Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation Nationale)
- La FNEO (Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie)
- Certains Centres de Formation Universitaire en Orthophonie
- L'USP (Union Syndicale de la Psychiatrie)
- RAMSES (Réseau d'Actions Médico-psychologiques et Sociales pour Enfants Sourds)
- La FDCMPP (Fédération des CMPP)
- L' ANAPsy-petite enfance
- Le CEPenfance
- L' API (Association des Psychiatres de secteur Infanto-juvénile)



## Conclusion :

Par son fonctionnement transparent et démocratique, la F.O.F défend une pratique qui ne fragilise ni l'individu en le morcelant, ni le lien social en l'effritant. Elle prône l'action collective et syndicale comme à la fois un moyen et une fin pour résister face à l'éclatement de l'individu et du soin.

Les Syndicats Régionaux sont porteurs de leur propre parole. Leur dynamisme et leur engagement sont les garants de la bonne santé de la F.O.F. Leur présence, en la personne des administrateurs, est indispensable pour l'élaboration de la réflexion et pour faire avancer le travail. Les administrateurs quel que soit leur mode d'entrée au CA ont tous le même engagement, la même liberté de parole (et de pensée) et la même légitimité pour prendre des décisions.

Les adhérents de région sans SR qui sont en nombre suffisant (7 d'après les statuts votés en 2013) doivent être encouragés et soutenus pour constituer un SR afin de parvenir à une présence effective de la F.O.F sur tout le territoire.

La F.O.F, ce sont les SR.  
La F.O.F c'est nous tous.

**« Lorsqu'un seul homme rêve, ce n'est qu'un rêve.  
Mais si beaucoup d'hommes rêvent ensemble,  
c'est le début d'une réalité. »**

*HUNDERTWASSER (architecte, peintre et penseur)*